

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion ordinaire du trente et un août deux mil quinze.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 Juillet 2015
2. Délégation aux affaires scolaires
3. Cession du bâtiment de l'ancienne salle des fêtes
4. Enquête publique : Parc Eolien en mer : avis du Conseil Municipal
5. Encadrement des dépenses du compte fêtes et cérémonies
6. Travaux à la Poste : demande de prise en charge par la Poste
7. Tarifs de l'Ecole de musique
8. Tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal
9. Décision modificative du budget
10. Situation financière
11. Questions diverses

Etaient présents : M. Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, M. Cyril Buhot, Mme Isabelle Mevel, M. Sébastien Galopin, (adjoints), M. Patrick Bernard, M. Sylvain Leglinel, Mme Christiane Gasnereau, M. Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, Mme Céline Evrat, Mme Marie-Christine Leroux, M. Alain Prioux.

Absents excusés : M. Jean-Pierre Tessier (pouvoir à Mme Hansen), Mme Carline Desfolies (pouvoir à Mme Valérie Badin) Marie-Brigitte Fontaine (pouvoir à Mme Céline Evrat), M. Samuel Burst (pouvoir à M. Cyril Buhot) Mme Lyliane Renault (pouvoir à Mme Marie-Christine Leroux), Mme Maryvonne Botté (pouvoir à M. Alain Prioux).

Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen.

1. **Compte rendu de la séance du 30 juillet 2015** : il est adopté à l'unanimité.
2. **Délégation aux affaires scolaires** :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Pierre Tessier s'est porté candidat pour assumer cette délégation. Après avoir voté à mains levées, il est élu à l'unanimité moins quatre absentions (Mme Renault, Mme Leroux, M. Prioux, Mme Botté). Monsieur Bernard fait remarquer que Monsieur Tessier est déjà adjoint et craint qu'il ne soit débordé. Monsieur le Maire précise qu'il l'accompagnera dans cette délégation ainsi que les services communaux et qu'il n'aura pas en charge la gestion des activités périscolaires dont le pilotage et les plannings sont assurés par la MJCI et Madame Hansen. Monsieur Prioux fait remarquer que tous les conseillers n'ont pas été consultés pour cette candidature.

3. **Cession du bâtiment de l'ancienne salle des fêtes** :

Monsieur le Maire reprend l'historique de ce dossier. Les premières discussions datent d'octobre 2014 avec les professionnels de santé qui souhaitaient se regrouper pour élargir l'offre de soins sur la commune de Colleville-Montgomery. Il rappelle l'intérêt d'un tel projet pour la commune. Les

professionnels de santé ont fait une proposition d'acquisition à 80 000 € pour le terrain nu, ce qui reviendrait à le céder pour environ 50 000 € puisque la commune ne doit pas prendre la démolition à sa charge (Cela pourrait être considéré comme un avantage détourné). Il rappelle que le service des Domaines a estimé cet immeuble à 159 000 €. Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur la question. Monsieur Prioux indique que le prix proposé est trop faible. Monsieur Galopin précise qu'il faut considérer l'intérêt général, prendre en compte quel serait le bénéfice pour les habitants et en contrepartie, définir quel effort la commune est prête à consentir. Le projet proposé par les professionnels de santé ne correspond pas complètement à un pôle santé dans le sens où ce serait un regroupement des professionnels déjà présents sur la commune (médecin, kinésithérapeute, infirmiers) un podologue (transfert du cabinet d'Hermanville, deux orthophonistes (transfert du cabinet de Biéville-Beuville), et une psychologue (création de cabinet). Il n'y aurait pas de cabinet dentaire ni de deuxième médecin généraliste.

Madame Leroux demande quel type de bâtiment serait construit, quelle superficie et combien de niveaux ? Monsieur le Maire indique que le COS ne s'applique pas dans le cadre de la construction d'une maison de santé. De plus il n'y aurait pas de logements. La construction prévue est d'environ 400 m<sup>2</sup>. Les services des bâtiments de France ont été sollicités pour se prononcer sur un avis de principe concernant la démolition (aucune réponse à ce jour). Le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur la proposition des professionnels de santé. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour un vote à mains levées. Ont voté contre : Mme Hansen, M. Tessier (pouvoir à Mme Hansen), M. Buhot, M. Burst (pouvoir à M. Buhot), Mme Mevel, M. Plumet, Mme Leroux, Mme Renault (pouvoir à Mme Leroux), M. Prioux, Mme Botté (pouvoir à M. Prioux), Mme Badin, Mme Desfolies (pouvoir à Mme Badin), Mme Gasnereau, M. Galopin.

Se sont abstenus : Mme Evrat, Mme Fontaine (pouvoir à Mme Evrat), M. Bernard, M. Loinard.

A voté pour : M. Leglinel.

Une commission finances élargie sera réunie le 3 septembre à 18 heures afin de faire une contre-proposition aux professionnels de santé.

#### **4. Enquête publique : Parc Eolien en mer : avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique est en cours depuis le 10 août 2015 et se poursuit jusqu'au 10 octobre 2015. L'avis du Conseil Municipal est sollicité dès le début de l'enquête. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mevel, Maire adjointe chargée de l'environnement. Elle fait part des effets négatifs transitoires et modérés pendant les travaux qui n'auront pas d'impact à long terme. La visibilité est presque négligeable de Colleville-Montgomery. Ce chantier est générateur d'emploi (environ 250 pendant les 4 années de construction) et de retombées économiques. Cette production d'énergie est moins dangereuse que le nucléaire, il n'y a pas de déchets. De plus les retombées financières pour la commune semblent intéressantes (à partir de 2020). Toutes les communes du littoral de Port en Bessin à Merville-Franceville sont concernées. La répartition est prévue au prorata de la population. Les redevances seront attribuées de la façon suivante : 50 % pour les communes, 35 % pour le développement de la filière éolienne, 15 % pour le projet portuaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Mevel,

Vu le dossier d'enquête publique,

Donne un avis favorable à ce projet.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **5. Encadrement des dépenses du compte fêtes et cérémonies :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen, Maire adjointe chargée des finances. Elle indique que le Trésorier de Ouistreham sollicite de la part du conseil municipal, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera

suivant les limites établies par cette décision. En conséquence, la liste des dépenses à imputer au compte 6232 est fixée comme suit :

- Fleurs ou gerbes
- Locations de matériel pour les cérémonies
- Notes de restauration (avec la liste des convives)
- Boissons, gâteaux, frais de traiteur pour les cérémonies
- Prestations des professionnels du spectacle
- Achat de matériel dédié aux manifestations (exemple drapeaux et coupes)
- Droits d'auteurs (SACEM)

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **6. Travaux à la Poste : demande de prise en charge par la Poste :**

Monsieur le Maire indique qu'il existe un partenariat entre la commune et la Poste afin de maintenir un service public de proximité et que le bureau de Colleville vient d'être entièrement rénové. Ces travaux sont pris en charge à 50 % par la commune et à 50 % par la Poste. Le total des travaux réalisés s'élève à 4541.80 € (dont 2892.50 € de frais de personnel, 966.30 € d'achat de meubles et 683.00 € de fournitures).

Monsieur le Maire précise que le bureau de Colleville est le 5<sup>ème</sup> du département au niveau de la fréquentation et des résultats. Par ailleurs, une tablette a été installée permettant au public d'utiliser internet en liaison avec les services publics. L'inauguration du local est fixée au samedi 12 septembre à 10 heures.

Le conseil Municipal,

Vu la convention établie entre la commune de Colleville-Montgomery et la Poste,

Vu le décompte établi par la commune de Colleville-Montgomery,

- Charge Monsieur le Maire d'établir un titre de recettes de 2270.90 € auprès de la Poste.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7. Tarifs de l'Ecole de musique pour l'année 2015-2016 :**

Madame Gasnereau, déléguée de la Commune à l'école intercommunale de musique, donne connaissance des tarifs fixés par le Conseil municipal de Ouistreham qui sont identiques à ceux de l'année précédente, soit :

- ⇒ **309,00 € par an pour la formation musicale**
- ⇒ **1179,00 € par an pour la formation musicale et un instrument**
- ⇒ **879.00 € par an pour un instrument seul**

⇒ **79.00 € par an pour la pratique collective seule**

L'Assemblée municipale est donc invitée à fixer la participation des familles, après une prise en charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir l'aide fixée l'an dernier pour les moins de 25 ans si étudiants, soit une participation des familles de :

- ⇒ 252.00 € par an pour la formation musicale ou l'éveil musical (- de 25 ans si étudiant)
- ⇒ 571,00 € par an pour un instrument seul (- de 25 ans si étudiant)
- ⇒ 766,00 € par an pour la formation musicale ou l'éveil musical + instrument (- de 25 ans si étudiant)

Pour les adultes, la commune de Colleville-Montgomery applique les tarifs sans prise en charge, soit :

- ⇒ 309,00 € par an pour la formation musicale d'un adulte
  - ⇒ 1179,00 € par an pour la formation musicale et un instrument d'un adulte.
  - ⇒ 879.00 € par an pour un instrument seul pour un adulte
  - ⇒ 79.00 € par an pour la pratique collective seule (adulte ou – de 25 ans si étudiant)
- dit que l'inscription à l'école de musique vaut engagement de la famille pour le versement de la participation fixée ci-dessus pour toute l'année scolaire 2015-2016. Il ne sera fait exception à cette règle que dans le cas où la famille quitte la commune dans le courant de l'année scolaire ou si l'enfant est absent pour raison de santé pendant une durée de trois mois consécutifs au cours de cette même période. Par dérogation à ce qui précède, si les cours sont interrompus du fait d'une décision d'un enseignant, seul le trimestre commencé sera dû,
  - Adopte la convention proposée par la commune de Ouistreham relative au fonctionnement de l'école de musique intercommunale pour l'année 2015-2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**8. Tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal. Il propose d'actualiser les tarifs précédemment fixés à 25 € pour un encart publicitaire de 7 cm x 4 cm et 50 € pour un encart de 15 cm x 4 cm.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Décide de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin communal comme suit à partir de la prochaine parution :

- 30 € l'encart simple (7 cm x 4 cm)
- 60 € l'encart double (15 cm x 4 cm)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**9. Décision modificative du budget :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen, Maire adjointe chargée des finances. Elle indique que certaines recettes inscrites au budget ne seront pas recouvrées cette année, notamment celles du terrain vendu à Logipays et la taxe sur les terrains devenus constructibles (Le Becquet). Il y a donc lieu de modifier le budget 2015 et de mettre à jour les virements de crédits nécessaires comme suit :

❖ **En section d'investissement : Dépenses :**

- Compte 21312 Bâtiments scolaires : - 10 000 €
- Compte 21318 Bâtiments publics : + 6 000 €
- Compte 2152 Installations de voirie : + 4 000 €
- Compte 21571 Matériel roulant : - 4 000 €
- Compte 2184 Mobilier : + 2 000 €
- Compte 2188 Autres : + 2 000 €

❖ **En section d'investissement : Recettes :**

- Compte 021 Virement de la section de fonctionnement : + 148 200 €
- Compte 024 Produits de cession : - 148 200 €

❖ **En section de fonctionnement : Dépenses :**

- Compte 60632 Fourniture petit équipement : - 9 000 €
- Compte 60633 Fourniture de voirie : - 1 800 €
- Compte 60636 Vêtements de travail : + 1 500 €
- Compte 611 : Prestations de service : + 5 300 €
- Compte 61551 : Matériel roulant : + 3 000 €
- Compte 61522 : Entretien bâtiments : - 18 000 €
- Compte 61523 : Entretien voirie : - 19 000 €
- Compte 6281 Concours divers : + 1 000 €
- Compte 64168 : Autres emplois d'insertion : + 10 000 €
- Compte 022 : Dépenses imprévues : - 148 200 €
- Compte 023 : Virement de la section d'investissement : + 148 200 €

❖ **En section de fonctionnement : Recettes :**

- Compte 70632 : Redevance à caractère de loisirs : + 5 500 €
- Compte 70671 : Redevance garderie : - 5 000 €
- Compte 7388 : Autres taxes : - 50 000 €
- Compte 74718 : Autres subventions : + 10 000 €
- Compte 7788 : Autres produits exceptionnels : + 12 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick Bernard demande si la ligne de trésorerie est toujours en cours : elle a été renouvelée pour un an depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

#### **10. Situation financière :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui a fait un point sur la situation financière. Il est à noter que la taxe d'aménagement génère peu de rentrée. Les frais de personnel sont en hausse et la dotation globale de fonctionnement a été réduite de 14 % dont 12 % soit 34627 € au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Le bus a été acheté pour 58000 €. (l'ancien véhicule a été repris pour 1000 €)

#### **11. Questions diverses :**

- **Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air** : La commune de Colleville recevra cette association le 21 novembre prochain pour fêter la Saint-Eloi. Monsieur Bernard demande si l'Ecole des Fusillers Marins a repris contact avec la commune. Le Commandant a changé mais il reste convenu avec la commune de Ouistreham que les cérémonies du 6 juin alterneront entre nos deux communes. Ces cérémonies auront lieu à Colleville en 2016.

- **Journées du Patrimoine** : Madame Mevel indique que la commune est inscrite au programme officiel. La visite de l'église sera libre (ouverture aux heures habituelles). La Redoute sera ouverte pour une visite accompagnée par des bénévoles. Mme Mevel lance un appel aux bonnes volontés.

- **Forum des associations** : Monsieur Galopin rappelle qu'il aura lieu le 5 septembre à la halle des sports avec de nombreuses démonstrations sportives.

- **Communes nouvelles** : l'Etat encourage fortement les collectivités à se regrouper. La préfecture organise une réunion entre les élus des communes de Colleville-Montgomery, Ouistreham et Saint-Aubin d'Arquenay le 23 septembre à 18 heures à la salle socioculturelle de Colleville.

- **Dossier « accessibilité »** : la date limite de dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans les établissements recevant du public est fixée au 27 septembre 2015.

- Monsieur Prieux signale que des **travaux de voirie** s'avèrent nécessaires dans différentes rues et notamment dans la rue des Rosiers qui présente une dangerosité en raison de la présence de trous dans la chaussée. Monsieur Buhot répond que de nombreuses chaussées sont en mauvais état dont une partie relève du domaine privé et ne sont pas entretenues par les propriétaires. Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que la voirie est une compétence qui serait transférée en cas création de communauté urbaine, à la place de la communauté d'agglomération.

- **Evènements à venir** : Monsieur Galopin invite les conseillers à intervenir si nécessaire sur le planning qu'il transmet régulièrement (en cas d'oubli ou d'erreur).

- **Exposition à la médiathèque** : sur la laisse de mer.

- **Marais** : des efforts d'entretien sont notoires. Monsieur Prieux déplore que les abris aient été démontés sans concertation avec la commission « travaux » qui n'est jamais réunie.

- **Office de tourisme** : une animation est organisée pour la fin de la saison le 8 octobre à la salle socioculturelle.

- Madame Leroux demande où en est l'installation de la **fibres optique** : Un opérateur a été trouvé. M. Fricout, conseiller départemental annonce une commercialisation pour la fin de l'année.

- **S.P.L.** : (société publique locale) dédiée au tourisme : une réunion est programmée le 4 septembre à 18 heures à Ouistreham. Il y a beaucoup d'interrogations sur l'opportunité d'une telle structure. L'objectif est de regrouper les communes du littoral pour « peser » sur l'agglomération lors du transfert de la compétence « tourisme ».

- Monsieur Prieux demande si le **bus** est arrivé : il est à Colleville depuis le 27 août.

- **Gens du voyage** : le groupe principal a quitté le terrain du Becquet. ERDF avait sécurisé le branchement électrique. Madame Evrat précise que la ville de Mondeville demande une participation des intéressés lors de leurs passages, tant pour l'eau que pour l'électricité.

- **Projet du Becquet** : les fouilles sur le terrain vont reprendre le 12 octobre. Un tiers de la superficie sera fouillé.

- **Dossier Office de tourisme** : Pas de nouvelle information à ce jour.

- **La prochaine réunion du conseil municipal** aura lieu le lundi 28 septembre à 19 heures.

La secrétaire de séance,

Le Maire,